

# Indemnité d'occupation/QUITTANCE DE LOYER

Kayser-Meunier Luc  
9 rue Fourgeaud  
17320 Marennes  
06 68 28 62 44

## DESIGNATION DES LOCAUX OU OPÉRATIONS

## MONTANT

COMMERCE	1478,00 €
PROVISIONS SUR CHARGES	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1678,00 €</b>

Dont quittance, sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuite qui auraient pu être engagées.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait une indemnité d'occupation des lieux et ne saurait être considérée comme un titre de location.

- PÉRIODE : du 01/05/2025 au 31/05/2025  
- IMMEUBLE : 5 AV Raymond Aron  
92160 Antony

*réglé par dépôt de la caixa Gerald de dispositos  
mis en Bg le 20/08/2025 le Fournil de Maria  
#3356€ qui correspond au loyer de  
Avril 2025 et Mai 2025 CB# 5077918*

Ste LE FOURNIL DE MARIA  
5 AV Raymond Aron  
92160 ANTONY

## RÉFÉRENCE :

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acomptes versés, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Kayser-Meunier Luc  
9 rue Fourgeaud  
17320 Marennes  
06 68 28 62 44

## AVIS D'ÉCHÉANCE

## DESIGNATION DES LOCAUX OU OPÉRATIONS

## MONTANT

COMMERCE	1478,00 €
PROVISIONS SUR CHARGES	200,00 €
<b>A PAYER</b>	<b>1678,00 €</b>

- PÉRIODE : du 01/05/2025 AU 31/05/2025  
- IMMEUBLE : 5 AV RAYMOND ARON  
92160 ANTONY

*réglé par dépôt de la caixa Gerald de dispositos  
mis en Bg le 20/08/2025 le Fournil de Maria  
#3356€ qui correspond au loyer de  
Avril 2025 et Mai 2025 CB# 5077918*

Ste LE FOURNIL DE MARIA  
5 AV Raymond Aron  
92160 Antony

## RÉFÉRENCE :

La somme détaillée ci-contre représente le montant de votre quittance à régler dès réception. Nous vous en remercions par avance.